
Norme internationale



6234

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Opérations bancaires — Listes de signatures autorisées et leur représentation sur microfiche

Bank operations — Authorized signature lists and their representation on microfiche

Première édition — 1981-08-01

ITh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6234:1981](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d60175d/iso-6234-1981>

CDU 336.717.134 : 778.14

Réf. n° : ISO 6234-1981 (F)

Descripteurs : banque, échange d'information, signature, microfiche, désignation.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 6234 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Procédures bancaires*, et a été soumise aux comités membres en février 1979.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

	https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d601179/iso-6234-1981	ISO 6234:1981
Allemagne, R.F.	Egypte, Rép. arabe d'	Suède
Australie	Espagne	Tchécoslovaquie
Autriche	Finlande	Thaïlande
Belgique	Italie	URSS
Canada	Nouvelle-Zélande	USA
Chili	Royaume-Uni	

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Suisse

Opérations bancaires — Listes de signatures autorisées et leur représentation sur microfiche

0 Introduction

Une identification sûre des signatures figurant sur les documents bancaires est essentielle dans les échanges internationaux. La normalisation du format et du contenu des listes de signatures autorisées y contribue.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le format, la disposition et le contenu, ainsi que les exigences graphiques, du support utilisé par les banques comme document de base en matière de listes de signatures autorisées.

Elle s'applique aux listes de signatures diffusées sur papier et spécifie également leur représentation sur microfiche.

2 Références

ISO 1073/2, *Jeux alphanumériques de caractères pour la reconnaissance optique — Partie 2 : Jeu de caractères ROC-B — Formes et cotes de l'image imprimée.*

ISO 1831, *Spécifications d'impression des caractères pour reconnaissance optique.*

ISO 2014, *Représentation numérique des dates.*

ISO 2707, *Microcopie — Microfiche transparente de format A6 à partition uniforme — Dispositions d'images n° 1 et n° 2.*

ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

ISO 3535, *Feuille-gabarit et grille d'espacements.*

ISO 4882, *Machines de bureau et machines employées en traitement de l'information — Interlignes et espacement des caractères.*

3 Représentation de la liste de signatures — Format, disposition et contenu

Conformément à l'annexe A de l'ISO 3535, la zone d'image suivante est applicable :

Largeur : 183 mm

Hauteur : 280 mm (dans les pays nord-américains, on utilise 262 mm)

Un modèle de liste vierge figure dans l'annexe A et un exemple de liste complétée est donné dans l'annexe B. La division en deux colonnes n'est pas obligatoire.

La liste comporte les zones suivantes :

3.1 Zone de l'émetteur

Le nom de la banque, la ville dans laquelle la liste est créée lorsqu'il s'en crée en plusieurs points, le pays et, facultativement, dans le coin supérieur gauche, son code alphabétique à deux caractères (alpha-2) conformément à l'ISO 3166.

3.2 Zone de la pagination

Le numéro de la page, suivi d'une barre oblique (/) et du nombre total de pages du tirage, par exemple : page 1/67 (une sur soixante-sept pages). On ne doit pas employer de caractères alphabétiques. Si des pages supplémentaires sont demandées, elles doivent alors être émises en tant qu'additif conformément à la présente Norme internationale.

3.3 Zone de la date de création

La date de création doit être indiquée conformément à l'ISO 2014, c'est-à-dire année-mois-jour, par exemple : 1981-04-30.

3.4 Zone de la légende

Lorsque les pouvoirs de signature font l'objet de limitations, chaque page doit comporter un renvoi à la définition des pouvoirs. Les langues utilisées doivent être au moins celles de l'émetteur et l'anglais. Chaque page doit comporter, au minimum, la définition des pouvoirs pour signer les documents le plus souvent utilisés, par exemple les chèques et les ordres de paiement (voir annexe B).

3.5 Zones de signatures

3.5.1 Contenu des zones

Chaque zone de signature doit contenir :

- Le nom du signataire en caractères d'imprimerie, le nom patronymique et les prénoms ou initiales et le numéro d'identification (s'il en existe un), cadrés à gauche sur la première ligne de la zone. Un numéro d'identification doit être

utilisé toutes les fois que le nom n'est pas exprimé en caractères latins.

b) La catégorie des pouvoirs du signataire, lorsque la banque en possède plusieurs. Les pouvoirs sont représentés par des caractères latins en majuscules d'imprimerie.

c) La signature centrée dans le reste de la zone.

3.5.2 Ordre des signatures

Les signatures peuvent être ordonnées conformément à la structure hiérarchique de chaque banque.

4 Spécification des graphismes des listes de base

Il y a lieu d'appliquer les règles suivantes pour obtenir une image de qualité sur le document de base :

4.1 Caractères imprimés ou dactylographiés

4.1.1 Caractère de base et dimension

Le type de caractère recommandé est le caractère ISO ROC-B, tel qu'il est spécifié dans l'ISO 1073/2.

La dimension minimale doit être, ou correspondre à, la dimension de l'ISO 1073/2.

4.1.2 Pas des caractères et interlignes

Le pas recommandé pour les caractères de dimension 1 doit être de 2,54 mm (0,10 in), mais 2,12 mm (0,083 in) peut également être utilisé (voir ISO 4882). Pour des caractères de dimension supérieure, les espaces doivent être augmentés en conséquence.

La valeur nominale de l'interligne minimal doit être de 4,233 mm (0,166 in) (voir ISO 4882).

4.2 Qualité d'impression et qualité du papier

Les spécifications de l'ISO 1831 doivent être appliquées.

4.3 Signatures

La place disponible réservée aux signatures doit être utilisée au mieux. On doit employer un crayon noir, à pointe feutre ou à bille, pour obtenir un trait net et suffisamment contrasté.

5 Création des listes de signatures sur papier

Le format défini au chapitre 3 pour le modèle de liste de base convient pour la diffusion des listes de signatures sur papier.

6 Représentation des listes de signatures sur microfiche

6.1 Disposition d'images

La disposition d'images recommandée est présentée sur la figure. Elle permet d'obtenir 420 images (28 colonnes × 15 rangées), chacune correspondant, à l'échelle de réduction 1 : 48*, à une page telle que définie au chapitre 3.

Facultativement, on peut également retenir la disposition d'images n° 2 de l'ISO 2707, disposition qui permet d'obtenir 98 images (14 colonnes × 7 rangées) par réduction à l'échelle 1 : 24.

6.2 Zone d'en-tête

La zone d'en-tête peut, si nécessaire, être agrandie en lui incorporant en totalité un ou plusieurs des rangs d'images contigus. Les informations contenues dans cette zone doivent être en position de lecture normale et lisibles à l'œil nu.

Un fond de couleur peut être utilisé pour améliorer la lisibilité.

La zone d'en-tête doit comporter, dans l'ordre suivant, de gauche à droite :

Nom de la banque :

Ajouter le nom de la ville d'émission lorsqu'il y a plus d'un point de création, celui du pays et, facultativement dans le coin supérieur gauche, le code alphabétique à deux caractères (alpha-2) du pays conformément à l'ISO 3166.

— Désignation de l'application :

Les mots «signatures autorisées» placés au centre.

Lorsqu'il existe plusieurs microfiches dans un jeu, on fait apparaître des classifications secondaires d'ordre général comme «interne» ou «internationale».

— Numérotation de la microfiche :

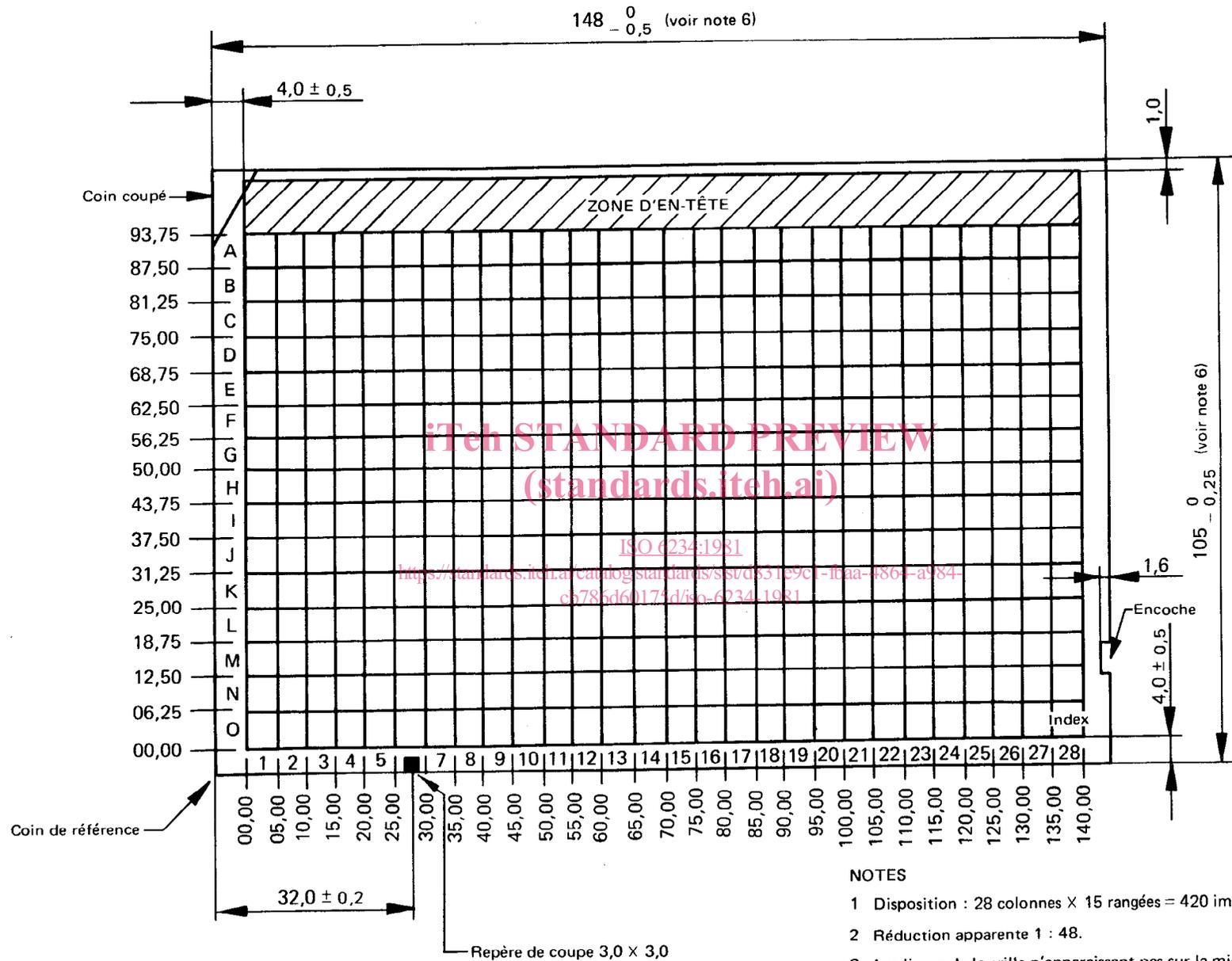
Chacune des microfiches d'un jeu, y compris la première, doit comporter un numéro d'ordre séquentiel suivi d'une barre oblique (/) et du nombre de microfiches du jeu.

— Date de création :

La date doit être indiquée dans l'ordre année-mois-jour, comme spécifié dans l'ISO 2014, par exemple : 1981-04-30.

— Instructions relatives aux créations antérieures (si nécessaire) :

*) La normalisation des images obtenues à partir d'originaux à des échelles de réduction allant jusqu'à 1 : 50 est actuellement à l'étude.



NOTES

- 1 Disposition : 28 colonnes \times 15 rangées = 420 images.
- 2 Réduction apparente 1 : 48.
- 3 Les lignes de la grille n'apparaissent pas sur la microfiche.
- 4 L'encoche et le coin coupé se trouvant dans la position indiquée sur ce dessin, la couche sensible est face à l'observateur.
- 5 Dimensions en millimètres.
- 6 Tolérances de fabrication du film vierge.

Figure – Disposition d'images recommandée

À droite, de préférence au-dessous de la date de création.

Le titre en entier, y compris la désignation de l'application, tel qu'il figure sur la première microfiche, doit être reproduit sur chacune des microfiches d'un même jeu.

6.3 Instructions et définitions

Les images qui comportent des directives d'utilisation ainsi que la définition des pouvoirs de signature doivent figurer sur chacune des microfiches d'un jeu et doivent être disposées en partant de la première image de la grille d'images, en haut à gauche, et se succéder en rangées horizontales. Ces directives et définitions doivent figurer, au moins, dans une langue choisie par l'émetteur et en langue anglaise.

Le premier cadre d'image doit comporter, tout en haut, l'image de l'en-tête de la microfiche (voir 6.2).

6.4 Index des signatures

Chaque microfiche doit comporter un index renvoyant à l'image sur laquelle se trouve chacune des rubriques (voir annexe C).

Lorsque l'index occupe un seul cadre d'image, il doit être représenté dans le dernier cadre d'image de la microfiche. Si l'index nécessite plus d'un cadre, il doit être représenté dans l'ordre séquentiel normal des derniers cadres d'image de la microfiche et le dernier doit indiquer la position de celui qui comporte le début de l'index.

7 Mise à jour des listes de signatures

La mise à jour d'une liste de signatures sur microfiche doit être réalisée par remplacement complet. Dans le cas des listes sur papier, la mise à jour doit être réalisée par remplacement de la ou des pages concernée(s), ou par remplacement de la liste complète.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

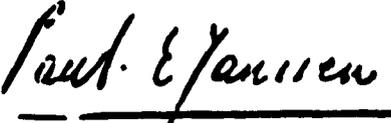
[ISO 6234:1981](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d60175d/iso-6234-1981)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d60175d/iso-6234-1981>

Modèle de liste vierge

(Zone de l'émetteur)	(Zone de la pagination)	
	(Zone de la date)	
(Zone de la légende)		
(Zone de signature)	(Zone de signature)	
<p>iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)</p> <p>ISO 6234:1981 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d60175d/iso-6234-1981</p>		

Exemple de liste de signatures complétée

BE Banque X		Page 51/87
Bruxelles, Belgique		1978-04-03
Signatures autorisées		
Chèques et ordres de paiement Cheques en totalingsopdrachten : Minimum-Mindestens Cheques and payment orders B + B Schecks und Zahlungsaufträge		Autres opérations — Andere transacties Page 6 Other transactions — Andere Geschäfte Blz 6
JANSSEN, Paul-Emmanuel A 	PANS, Armand B 	
KIPS, André B 	PEETERS, Frédéric B 	
LACROIX, Robert A 	PILET, Raoul A 	
LAHAUT, Jules A 	RAPAILLE, Pierre B 	
	REGOUT, Roger A 	
LISMOND, Henri A 	ROMAIN, Charles A 	
MOTQUIN, Marcel B 		

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 6234:1981
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d831e9c1-fbaa-4864-a984-cb786d601750-2024-0886>

